
Date

Direction des ressources humaines
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue St-Louis
Montmagny (Québec) G5V 4N3

**Objet : Demande de compensation pour dépassement
du maximum d'élèves par groupe**

M _____,

Conformément à la clause 8-8.01 de la convention collective, veuillez considérer la présente comme une demande de compensation pour dépassement du maximum d'élèves par groupe.

Ce dépassement existe depuis _____ pour _____ élèves.
Le temps de présence avec ce groupe est de _____ par cycle-
horaire.

J'aimerais recevoir une copie du calcul effectué pour déterminer le montant de la compensation qui s'applique à ce dépassement.

Merci de votre attention.

Signature

Nom: _____

Adresse: _____

COPIE CONFORME : S.E.C.S.

G-06